

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCOUATA

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata tenue à la salle du conseil, le lundi 26 août 2024 à 19 h 30 heures, suivant les dispositions du Code municipal du Québec.

À laquelle sont présents :

La mairesse Andrée Dubé

Les conseillers et conseillères :

Siège no 1	ABSENTE	Siège no 4	Richard B. Dubé
Siège no 2	Carole Desbiens	Siège no 5	ABSENT
Siège no 3	Stéphanie Caron	Siège no 6	Jocelyn Pelletier

Les membres présents forment quorum sous la présidence de Madame la mairesse.

Josée Chouinard, directrice générale est aussi présente.

La séance débute par le mot de bienvenue de la mairesse.

La séance est diffusée en «Live» sur YouTube.

1. Mot de bienvenue ;
2. Adoption de l'ordre du jour et de l'avis de convocation ;
3. Don de Monsieur Louis-Marie Beaulieu pour promouvoir la Municipalité ;
4. Participation financière de la Municipalité pour le tournoi-rassemblement des pompiers 2024 ;
5. Période de questions ;
6. Fermeture de l'assemblée.

24-08166 Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE le projet d'ordre du jour a été affiché sur Facebook et que l'avis de convocation a été envoyé aux membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE :

Le conseil adopte l'ordre du jour.

Proposé par: **Richard B. Dubé**
Et résolu à l'unanimité.

**24-08167 Don de Monsieur Louis-Marie Beaulieu pour promouvoir la
Municipalité**

ATTENDU QUE Monsieur Louis-Marie Beaulieu a fait part à la Municipalité qu'il souhaite faire un don conditionnel à promouvoir et de faire rayonner celle-ci;

ATTENDU QUE le tournoi-rassemblement des pompiers 2024 de la brigade incendie Saint-Honoré-de-Témiscouata et de Saint-Pierre-de-Lamy est un excellent moyen de promouvoir la municipalité. Le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata décide d'investir un montant de 10 000 \$ pour le tournoi-rassemblement de pompiers 2024.

Les dépenses extrabudgétaires seront prises dans les surplus et seront comptabilisées dans le poste budgétaire suivant : **02-220-00-993**. La Municipalité assumera les dépenses telles que: musiciens, jeux gonflables, location de scène, sonorisation, chandails pour les bénévoles, le dépliant, balance chapiteau, décoration et soirée protocolaire pour un montant maximum de 10 000\$.

Lors de la réception de la somme de 10 000\$, elle sera comptabilisée dans les revenus extrabudgétaires ;

ATTENDU QUE la Municipalité est très reconnaissante envers Monsieur Louis-Marie Beaulieu de s'investir autant auprès de la Municipalité, de ses organismes et de ses projets.

Suite à la réception de la somme engagée envers la Municipalité, un reçu de don de charité lui sera remis.

EN CONSÉQUENCE :

Le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata accepte le don de 10 000 \$ de Monsieur Louis-Marie Beaulieu et le remercie chaleureusement.

Encore une fois, merci Monsieur Beaulieu.

Proposé par : **Stéphanie Caron**
Et résolu à l'unanimité.

24-08168 Participation financière pour promouvoir la Municipalité

ATTENDU QUE la Municipalité accueillera les 20 et 21 septembre prochain le tournoi-rassemblement des pompiers 2024 ;

ATTENDU QUE le tournoi-rassemblement est chapeauté par L'APEQ et que les duchesses vendent des billets qui serviront à la prévention et la formation;

ATTENDU QUE le tournoi se veut rassembleur ;

ATTENDU QU'il s'agit d'un bon moyen de promouvoir la vocation de pompier.e.s et faire du recrutement ;

ATTENDU QUE le comité organisateur est formé des membres de la CADL, de pompiers et d'autres bénévoles ;

ATTENDU QUE les bénévoles ont accepté de laisser tous les profits à la brigade ;

ATTENDU QU'UNE demande a été acheminée au conseil pour le prêt de matériels, de transport des tables et chaises, etc.

ATTENDU QU'UNE demande d'aide financière a été également présentée au conseil ;

EN CONSÉQUENCE :

Le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata accepte que les employés municipaux transportent tables, chaises, BBQ et préparation du terrain avant et après. Les impressions de documents pourront également se faire ici. L'entretien ménager pendant cette fin de semaine pourra être fait par notre concierge.

Le montage et le démontage du chapiteau devront se faire par des bénévoles et non par les employés municipaux.

Un montant de 2 500 \$ leur est également octroyé pour leur aider dans leurs dépenses.

Les dépenses extrabudgétaires seront prises dans les surplus et seront comptabilisées dans le poste budgétaire suivant : **02-220-00-993**.

Nous leur souhaitons un bon tournoi-rassemblement 2024 et nous invitons la population à se joindre à eux pour accueillir les pompiers des autres brigades.

Proposé par : **Jocelyn Pelletier**
Et résolu à l'unanimité.

24-08169 Période de questions

À 19 heures 34, Andrée Dubé, donne la parole à l'assemblée pour la période de questions.

FERMETURE DE LA RÉUNION

À 19 heures 36, sur la proposition de Richard B. Dubé, Andrée Dubé, mairesse lève la séance.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Je, Andrée Dubé, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Andrée Dubé, mairesse

Josée Chouinard, directrice générale